

## DECLARATION D'ACCIDENT DU TRAVAIL : L'IMPORTANCE DES RESERVES MOTIVEES !



En qualité d'employeur vous disposez d'un <u>délai de 10 jours francs</u> à compter de la déclaration d'accident du travail pour émettre des réserves motivées.

## Pourquoi émettre des réserves motivées ?

L'un des principaux intérêts des réserves motivées consiste à contraindre la CPAM à procéder à une instruction sur les circonstances de l'accident allégué.

## Quelles sont les conditions pour que l'accident soit reconnu professionnel?

L'accident du travail suppose l'existence d'un fait précis survenu soudainement sur le temps et le lieu de travail, à une date et dans des circonstances certaines, et qui implique une lésion physique ou psychologique.

Cette définition exclut en conséquence les pathologies et lésions :

- apparues progressivement ou tardivement ;
- résultant d'un état pathologique préexistant ;
- apparues à la suite de la répétition d'un geste ;
- résultant d'une action prolongée du froid ou d'un agent chimique.
- apparues sans que le salarié ne soit sous le contrôle ni sous l'autorité de son employeur.

## Quelle incidence si la CPAM ne diligente aucune enquête malgré les réserves motivées ?

Si malgré des réserves motivées, la CPAM ne procède à aucune instruction préalable, sa décision de prise en charge de l'accident au titre de la législation professionnelle est inopposable à l'employeur!



SECIAL

4 rue Alfred Kastler - 14000 CAEN
02 61 53 67 70 – Case Palais n°46
contact@avocats-perier.fr